



Communiqué de presse

Quotas de genre dans les conseils d'administration des entreprises cotées : où en est-on ?

Bruxelles, le 25 octobre 2016 – Moins d'un an avant l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2011 relative à la présence des femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse et des entreprises publiques, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes dresse le bilan. Si l'approche contraignante semble fonctionner : le nombre de femmes au sein des conseils d'administration a plus que doublé en 8 ans passant de 8,2% en 2008 à 21,6% en 2016, l'étude montre que seulement 38,7% des entreprises ont atteint le quota légal. L'Institut pointe également la faible présence des femmes au sein des comités de direction. Pour faire le point sur ces résultats, l'Institut organise ce mardi 25 octobre un échange de bonnes pratiques ouvert à tous et toutes. A cette occasion trois bons élèves viendront présenter leur bilan et leurs démarches pour améliorer l'égalité de genre dans l'entreprise : Melexis, Proximus et IBA.

« Ces résultats encourageants montrent que l'approche contraignante fonctionne surtout au sein des plus grandes entreprises cotées en bourse. C'est assez logique étant donné qu'elles doivent se conformer à la loi pour 2017 sous peine de sanctions financières, tandis que les petites et moyennes entreprises ont jusqu'en 2019 déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

En 2016, 38,7% de l'ensemble des entreprises étudiées, soit 46 sur 119, atteignent la représentation d'un tiers de femmes telle que prévue par la loi. Elles n'étaient que 13,6% en 2012.

« Le fait que de nombreuses femmes doivent encore souvent choisir entre la maternité et l'évolution de leur carrière et qu'elles sont, dans le couple, celles qui gèrent la majorité des tâches domestiques et d'éducation sont autant de pistes qui peuvent expliquer cette faible représentation des femmes », développe Michel Pasteel.

Les entreprises privées cotées qui ont atteint l'objectif légal en 2016 sont Accentis, Aedifica, Athenor Group, AVH Ackermans, Befimmo, Bekaert, Belfius, Belreca, Cie du Bois Sauvage, CP Invest, Belfius, Eckert & Ziegler, Elia, Euronav, Fagron, Fin de Tubize, Fluxys, Galapagos, GIMV, Home Invest Belgium, IBA, IEP Invest, Immobel, Intervest offices, KBC group, Kinopolis, Lotus Bakeries, Melexis, Nyrstar, QRF, Realdolmen, Sioen Industries, Solvay, Sucraf, Telenet, Ter Beke, Tessengerlo, UCB, Vastned Retail Belgium, WDP, Zenitel

Melexis est la seule entreprise où nous observons un équilibre absolu du point de vue du genre, avec trois administrateurs et trois administratrices tandis qu'Accentis et Aedifica comptent 40% de femmes dans leurs conseils d'administration.

Si l'ensemble des entreprises publiques ainsi que la Loterie Nationale ont atteint l'objectif légal, leurs résultats sont en diminution par rapport à 2014 (36,4% en 2014 contre 34,7% en 2016). Leurs résultats sont également très inégaux : si en 2016, le conseil d'administration de Proximus compte

43% de femmes et celui d'Infrabel 40%, le conseil d'administration de Bpost ne compte que 33% de femmes et ceux de Belgocontrol et de la SNCB 30% (soit tout juste le minimum légal).

Le point sur les comités de direction

La loi du 28 juillet 2011 ne s'applique pas aux comités de direction. L'Institut a néanmoins choisi de dresser le bilan de l'égalité entre hommes et femmes au sein de ces fonctions stratégiques et décisionnelles. Même si l'évolution est positive, les femmes y restent très faiblement représentées. **Ainsi, en 2016, 76.2% des comités de direction du total des entreprises étudiées comptent zéro ou une seule femme.**

Il est assez interpellant de constater que la situation est particulièrement inégalitaire au sein des **comités de direction des entreprises publiques qui ne comptent en moyenne que 8,3% de femmes contre 17,9% pour les entreprises privées cotées.**

Recommandations

L'Institut rappelle l'importance de protéger, **renforcer et assouplir les systèmes de congés parentaux** et d'interruptions de carrière et d'**encourager les pères** à y recourir.

L'Institut souhaite également que des quotas de genre soient imposés **dans les comités de direction** des entreprises cotées en bourse et des entreprises publiques autonomes, seul moyen d'amorcer un véritable changement de mentalités.

L'Institut organise régulièrement des **échange de bonnes pratiques** afin de permettre aux entreprises de discuter et de réfléchir ensemble à des pratiques managériales sensibles à l'égalité de genre.

Ce mardi 25 octobre, l'Institut organise une rencontre exceptionnelle ayant pour thème « **le renforcement de la place des femmes aux fonctions dirigeantes des entreprises** ». A cette occasion, trois entreprises seront mises à l'honneur : **Melexis** (Françoise Chombar), **Proximus** (Stefaan De Clerck) et **IBA** (Katleen Vandeweyer). **La rencontre est animée par Indra Dewitte.**